



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/802

Approbation d'un avenant n° 2 à la convention cadre établie entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Institut français pour le développement des échanges artistiques internationaux pour les années 2019 à 2021

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 MAI 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 JUIN 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 MAI 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 JUIN 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL, Mme FRERY (pouvoir à Mme POPOFF)

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2021/802 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 2 A LA CONVENTION CADRE ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON, LA METROPOLE DE LYON ET L'INSTITUT FRANÇAIS POUR LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES ARTISTIQUES INTERNATIONAUX POUR LES ANNEES 2019 A 2021 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est engagée, depuis plusieurs années, dans un partenariat avec l'Institut français, opérateur culturel extérieur de la France sous la tutelle conjointe du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de la Culture, qui contribue au rayonnement de la France à l'étranger.

L'Institut français soutient à travers le monde la promotion de la langue française, la circulation des œuvres, des artistes et des idées et favorise ainsi une meilleure compréhension des enjeux culturels. Il favorise le développement culturel des pays du Sud participant ainsi à la politique de coopération, notamment dans le cadre d'Afrique et Caraïbes en créations.

L'Institut français développe des relations privilégiées avec la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon en s'engageant à leurs côtés sur la base de conventions de partenariat permettant notamment de soutenir les structures et associations culturelles qui souhaitent promouvoir la culture française à travers le monde.

La convention signée le 14 février 2019 pour les années 2019 à 2021, prévoyait en son article 3 les montants respectifs apportés par les différents partenaires pour l'année 2019 et indiquait pour les années suivantes l'obligation du vote des assemblées délibérantes pour le budget des années 2020 et 2021.

En conséquence, il y a lieu de délibérer sur la participation financière de la Ville de Lyon pour l'année 2021 :

- La Ville de Lyon s'engage à participer à hauteur de 95 000 € (quatre-vingt-quinze mille euros), sur un montant total de 190 000 € (cent quatre-vingt-dix mille euros) répartis comme suit :

Pour la Ville de Lyon :	Année 2021
Institut français	95 000 €
Ville de Lyon – Direction des Affaires Culturelles	75 000 €
Ville de Lyon – Service Relations et Coopérations Internationales	20 000 €

Vous trouverez en annexe un récapitulatif des aides allouées au titre de l'année 2020. En raison de la crise sanitaire, certains projets ont été annulés ou reportés, faisant apparaître un reliquat important. Celui-ci a été automatiquement reporté au crédit sur l'année 2021, soit un montant de 97 482,14 € supplémentaire.

Pour information, selon le principe de financement paritaire, la Métropole de Lyon a décidé, pour 2021, une participation à hauteur de 35 000 € répartis comme suit, sur un montant global de 70 000 €:

Pour la Métropole de Lyon :	Année 2021
Institut français	35 000 €
Métropole - Culture et Vie Associative	25 000 €
Métropole - Relations Internationales	10 000 €

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4329 du 17 décembre 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- L'avenant n° 2 à la convention cadre susvisée, établi entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et l'Institut français, est approuvé.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et le mettre en œuvre.
- 3- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2021, programme SOUTIENAC, Opération CULTFRAN, ligne de crédit 95348, nature 6288, fonction 024, chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET